

Séance 2 (Classe de 203)

Voici les réponses que nous avons :

- Combien d'accouplements ont lieu chaque année ? Et la manière de se reproduire ?
L'énoncé nous indique que les femelles pondent une fois par an à partir de leur 2 ans. Le lieu où elle préfère se reproduire ne nous semble pas important pour répondre au problème. La question des âges des truites pour les accouplements ne nous semble pas une question dont la réponse nous fasse avancer sur le problème.
- Qu'est-ce que la truite mange ? On n'a pas besoin de réponse plus précise que ce qui est noté dans l'énoncé : « l'écosystème de la rivière Kamo peut nourrir un maximum de 10 000 truites de plus d'un an. »

Qu'est-ce qu'un quota ?

Définition trouvée : Le quota est une proportion maximale déterminée pouvant être imposée ou autorisée pour réguler (ici) la pêche aux truites.

D'autres informations qui nous ont paru pertinentes :

La durée de vie des truites : 4 à 6 ans

Les truites d'âges différents peuvent se reproduire.

Pas d'âge maximum de reproduction

La pêche n'est autorisée que de mars à septembre

Elles se reproduisent de décembre à février

La législation autorise la pêche d'une truite seulement si elle s'est reproduite une fois au moins.